



Communiqué de presse

Mitry, le 22 Décembre 2014

Les actions ENCRES DUBUIT sont éligibles au PEA-PME

La Société ENCRES DUBUIT annonce respecter tous les critères d'éligibilité au PEA-PME précisés par le décret d'application n°2014-283 en date du 4 mars dernier, à savoir un effectif total inférieur à 5 000 salariés, un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 500 millions d'euros ou un total de bilan inférieur à 2 000 millions d'euros et avoir son siège social en France. Ces critères d'éligibilité sont appréciés sur la base des comptes consolidés au 30 septembre 2013 en tenant compte des sociétés qui lui sont liées.

Les actions de la Société ENCRES DUBUIT, admises aux négociations sur Euronext Paris, compartiment C (FR0004030708), peuvent en conséquence être intégrées au sein d'un PEA-PME.

La Société invite ses actionnaires intéressés par l'intégration de leurs actions ENCRES DUBUIT dans un PEA-PME, à se rapprocher de leur conseiller financier.